Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 51 - Octobre 2016 Prochaine parution Janvier 2017



EDITORIAL DU MAIRE

La réforme des collectivités territoriales s'impose pour autant qu'elle dégage des synergies et génère, à terme, une diminution des coûts de fonctionnement. C'est pourquoi, nous avons l'obligation de réfléchir et de travailler ensemble pour la société de demain, en nous donnant les moyens d'y parvenir. La réforme des collectivités est bel et bien en marche et tous les acteurs de notre territoire ont entrepris une réflexion en profondeur en matière de mutualisation, de coopération et de compétences nouvelles.

Le dernier exemple qui mérite d'être cité est la création du futur pôle métropolitain. Voté par tous ses membres, il devrait voir le jour au cours du premier trimestre 2017 et remplacera l'ARC syndicat mixte (Assemblée Régionale de Coopération du Genevois français) pour plus d'efficacité. Le futur pôle métropolitain n'est pas une métropole qui se substitue intégralement ou partiellement aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de son territoire. Il ne regroupera que des intercommunalités du Genevois français, soit la partie française du Grand Genève et pourra évoluer au regard des demandes d'intégration des territoires voisins.

Qu'est-ce qu'un pôle métropolitain ? (source ARC n° 2) C'est un établissement public, constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale en vue d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Quels sont les objectifs de la transformation de l'ARC syndicat mixte en pôle métropolitain ?

- prendre en compte la réalité transfrontalière au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- renforcer notre capacité de négociation au sein du Grand Genève.
- développer des partenariats solides avec l'Europe, l'Etat, les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie et nos partenaires suisses,
- renforcer la concertation et la coordination des intercommunalités membres de l'ARC,
- faire émerger des projets nécessaires en matière de mobilité, d'aménagement, de transition énergétique et de développement économique,
- engager des politiques publiques à l'échelle de notre bassin de vie.

Quels statuts pour le pôle métropolitain ?

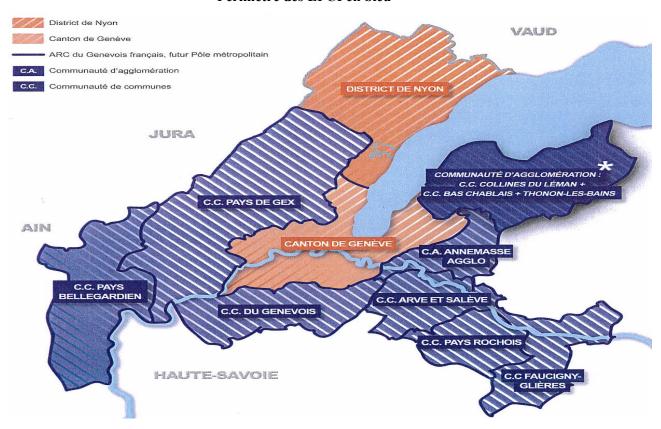
Renforcement des compétences dans trois domaines d'action prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique.

Qui sont les membres du futur pôle métropolitain?	(8 EPCI-120 communes, voir tableau page suivante)
Annemasse Agglomération	86 455 habitants
Communauté de Communes du Pays de Gex	85 567 «
Communauté de Communes du Genevois	39 787 «
Agglomération du Chablais	83 478 «
Communauté de Communes Faucigny Glières	25 941 «
Communauté de Communes du Pays Rochois	26 059 «
Communauté de Communes du Pays Bellegardien	21 056 «
Communauté de Communes Arve et Salève	18 562 «
Total	386 905 « source Insee 2015

Tous les EPCI ont accepté la création du pôle métropolitain et voté ses statuts. Il y aura lieu de poursuivre cet élan de coopération transfrontalière indispensable à l'aménagement de notre territoire, en relation très étroite avec le Canton de Genève. Je suis personnellement très heureux que notre Communauté de Communes, notre Commune et d'autres collectivités, aient voté à l'unanimité la création de ce futur pôle métropolitain, qui s'inscrit dans l'avenir de notre région.

FUTUR PÔLE MÉTROPOLITAIN

Périmètre des EPCI en bleu



Bilan de 10 ans d'actions

- 2004 : création de l'ARC association ; 2010 : l'ARC devient syndicat mixte ; 2017 : création du pôle métropolitain.
- La signature de deux projets d'agglomération en 2007 et 2012 : 60 M€ de crédits de la Confédération suisse obtenus pour neuf projets sur le territoire français, pour la période 2011-2018, dont par exemple : le bus à haut niveau de service (BHNS) d'Annemasse Agglomération (mis en service en 2015), le BHNS d'Annemasse Gex/Ferney/Cornavin (début des travaux en 2016), et des aménagements liés au Léman Express, l'un des projets phares pour l'avenir de l'ARC et du Grand Genève (mise en service en 2019).
- L'ARC représente l'ensemble des communes et EPCI au sein des instances de coopération transfrontalière du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) et du CRFG (Comité Régional Franco-Genevois).
- L'ARC signataire d'une convention de coopération métropolitaine dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) 2015-2020 : 75 M€ sur le volet ferroviaire RER franco-valdo-genevois, 5 M€ pour le volet territorial métropolitain du Genevois français (au même titre que Lyon, Grenoble et Saint-Etienne).
- Une enveloppe de 11,5 M€ de crédits régionaux pour la GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes) sur la période 2009-2014.
- La mobilisation de plus de 20 M€ de crédits régionaux pour le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) du Genevois français sur la période 2013-2019 (160 opérations menées jusqu'à présent).
- L'ARC chef de file d'opérations soutenues par l'Europe depuis 2005, 2 M€ pour l'ARC au titre d'un programme INTERREG Franco-Suisse.
- L'ARC porteur de stratégies communes au sein du territoire (démarche InterSCoT, développement économique avec le « Grand Genève Français, l'Eco-cité », et demain : un Schéma métropolitain de mobilité).
- Mise en place d'une communication soutenue depuis 2014 (outils de communication pour une meilleure information à destination des habitants et des élus).
- Huit contrats corridors biologiques sur le territoire transfrontalier, ce qui représente 137 actions concrètes pour un montant d'investissement estimé à 31,1 MCHF / 24,9 M€, réparti quasi également entre la France et la Suisse.
- Le territoire de l'ARC labellisé TEPOS (Territoire à Energie Positive) en 2015 par l'ADEME et la Région.
- L'élaboration conjointe franco-suisse de la plateforme G²AME (Grand Genève Air Modèle Emissions) permettant de suivre la pollution de l'air à l'échelle transfrontalière, lancée à l'automne 2015.

SÉANCE DU 07/07/2016

Le Conseil Municipal:

- Félicite l'Union Sportive de Pers-Jussy pour l'organisation des 50 ans du club.
- Vote la dissolution du SIGCSPRA (Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne) suite à la décision de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) et de l'arrêté du Préfet.
- Est informé des travaux à réaliser dans le cadre du marché à bons de commande :
 - * 3 918,48 € TTC Bicouche face au chemin des Cornus.
 - * 11 186,88 € TTC Bicouche sur deux chemins au Châble.
 - * 20 242,56 € TTC Chemin d'accès aux Roguet.
- · Accepte le devis suivant :
 - * Aximum : 5 027,70 € TTC Entretien de la signalisation routière (bandes continues).
- Prend connaissance du montant du FPIC 2016 (Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales) pour 42 645 €.

Le budget primitif 2016 prévoyant la somme de 35 000 €, le crédit ouvert étant insuffisant, il y a lieu d'effectuer les virements suivants :

Fonctionnement - Dépenses :

Cpte 73925 : FPIC - Augmentation de 7 700 €.

Cpte 022 : Dépenses imprévues - Diminution de 7 700 €.

- Est informé du recrutement du Directeur du Service Enfance et Jeunesse en remplacement de Madame JOUAN et de la promotion interne d'un agent technique au grade d'agent de maîtrise au service voirie.
- Vote une subvention de 2 000 € attribuée à l'Association des Maires Franciliens (91310 Linas) pour venir en aide aux sinistrés suite aux inondations.
- Approuve le devis de l'entreprise Duvernay d'un montant de 24 088,92 € TTC pour remise à neuf de l'arrosage automatique du stade de foot.
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation du schéma de gestion des eaux pluviales et du zonage de l'assainissement, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.
- Pour faire suite au vote des statuts et de l'intérêt communautaire du pôle métropolitain, approuve la création de ce dernier et la dissolution de l'ARC syndicat mixte.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 28 juillet 2016 à 19h30.

SÉANCE DU 28/07/2016

Le Conseil Municipal:

- Observe une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray.
- Vote les subventions communales 2016 :
 - * 850 € Association des Parents d'Elèves
 - * 600 € Ass. Sportive et Culturelle Ecole de Pers-Jussy
 - * 1 100 € Cantine scolaire
 - * 850 € Bibliothèque Municipale
 - 200 € A.I.P.E. (Comité Parents d'Elèves Collège de Reianier)
 - 200 € F.C.P.E. (Conseil Local Collège de Reignier)
 - * 100 € Foyer Coopératif du Collège de Reignier
 - * 100 € Pages ouvertes
 - * 100 € Délégation cantonale des écoles
 - * 280 € Banque alimentaire
 - * 150 € AFM (myopathie)
 - * 150 € ALBEC (Enfants cancéreux)
 - * 150 € Alzheimer 74
 - * 150 € Arc-en-ciel (rêve d'enfants malades)
 - * 150 € Comité Féminin Dépistage du Cancer du Sein
 - 350 € AFTC 74 (Traumatisés crâniens)
 - * 200 € Donneurs de sang
 - * 250 € Nous Aussi
 - * 200 € Comité du Souvenir Français

- * 150 € A.F.N.
- * 400 € Croix Rouge
- * 100 € Jeunes Sapeurs Pompiers (La Roche)
- * 200 € Handi Festif (Reignier)
- * 150 € La Prévention Routière
- * 100 € Ligue contre le cancer
- 100 € AFSEP (sclérosés en plaques)
- * 150 € Ass. Nationale de Soutien aux Missions Français en Inde du Sud et Madagascar
- * 100 € Radio Perrine
- * 1 021 € Aide à Domicile en Milieu Rural
- * 500 € PERS'Pectives
- 850 € Union Sportive de Pers-Jussy
- * 850 € Ski-club
- * 850 € Pers-Jussy Vélo
- * 2 000 € Ecole de musique
- * 200 € Chorale Arc-en-Ciel
- * 200 € Les Amis de Pers-Jussy
- * 200 € La Persjussienne
- * 50 € Maisons Familiales Rurales Margencel
- * 50 € Maisons Familiales Rurales MFR Bonne
- Vote une subvention exceptionnelle de 4 800 € à l'association Union Sportive de Pers-Jussy pour l'organisation des 50 ans du club

SÉANCE DU 28/07/2016 (suite)

Le Conseil Municipal:

• Décide d'effectuer le virement de crédits suivant au budget primitif 2016:

Fonctionnement - Dépenses :

Cpte 6574: Subv. de fonctionnement aux associations -Augmentation de 4 200 €.

Cpte 022 : Dépenses imprévues - Diminution de

4 200 €.

- Prend note des travaux à réaliser dans le cadre du marché à bons de commande :
 - 8 679,60 € TTC Aménagement trottoir lavoir route de
- Est informé de la date d'ouverture de la boulangerie, fin août / début septembre 2016.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 29 septembre 2016 à 19h30.

SÉANCE DU 29/09/2016

Le Conseil Municipal:

- Remercie tous les bénévoles qui ont travaillé à la fête de la batteuse et souhaite la bienvenue à tous ceux qui pourront participer à la Persjussienne le 16 octobre prochain.
- Remercie les enseignants, le personnel périscolaire et les parents d'élèves pour leur aide et leur compréhension durant la fermeture de l'école maternelle suite à l'incendie au centre du village.
- Retire le point 5 (ONF) de l'ordre du jour de la réunion.
- Prend connaissance du résultat d'ouverture des plis :

du marché « aménagement des locaux pour professions paramédicales »:

Entreprises retenues:

Lot 1 - Sciage béton - carottages 8 000,00 € Brunet Sciage Lot 2 - Démolitions - gros œuvre - carrelage Citinea 8 929 95 € Lot 3 - Menuiseries int. & ext. - structure bois & agencement : pas de réponses : à relancer

Lot 4 - Cloisons - faux plafonds **Bonglet** 12 520,50 €

Lot 5 - Revêtement de sols souples Arti-Sols

Lot 6 - Sanitaire - VMC Biolluz SARL 15 206.00 €

6 814 00 €

Lot 7 - Electricité - chauffage

Sonnerat Jean-Pierre SARL 37 256.13 € Lot 8 - Peinture & revêtements

Bonalet

6 972.95 € Lot 9 - Aménagements extérieurs

Colas Rhône-Alpes Auvergne 14 969,40 €

du marché de voirie « sécurisation de la traversée de Jussy »:

Entreprise retenue :

Décarroux TP 137 400,30 €

du marché informatique de l'école :

Entreprise retenue:

Assistance Informatique 25 603,00 €

- Autorise M. le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental permettant de récupérer la TVA sur les travaux de voirie du secteur de Jussy.
- Est informé de la soirée jeux organisée par le CCAS à la salle communale le 28 octobre dès 19 heures.

Accepte les devis suivants :

Editions Cheneval pour revue communale : 4 730,00 € Publicité Richard pour identification des véhicules : 510,00 €

et les propositions du SYANE concernant :

des travaux de renforcements électriques pour le hameau du Crétêt :

montant total des travaux : 369 903 € participation du SYANE: 130 221 €

participation de la commune : 239 682 € + 11 097 € (frais

généraux).

la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public sur la commune en vue de diminuer à terme l'intensité et les coûts d'éclairage :

montant total des travaux : 3 884 € participation du SYANE : 971 €

participation de la commune : 2 913 € + 117 € (frais

généraux).

- Précise qu'il y aura lieu de prendre les travaux de viabilisation des parcelles de Crédoz mises à la vente sur le marché à bons de commande.
- Vote la subvention suivante : Jeanne Antide Animation : 200 € (50 € x 4 élèves de Pers-Jussy).
- Décide de renouveler l'adhésion de la commune à la certification forestière PEFC Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2017-2021.
- Accepte à l'unanimité la création du futur pôle métropolitain et ses statuts.
- Ecoute l'adjoint aux bâtiments qui fait un état des travaux réalisés au cours de l'été à savoir :
 - Peintures au groupe scolaire.
 - Peinture intérieure de la salle communale.
 - Changement boiseries extérieures (côté escaliers) de la salle communale.
 - Changement des vitrines des commerces bât. « La
 - Arrosage automatique stade.
 - Entretien des espaces verts aux abords des écoles.
 - Changement des vitres de l'école maternelle et salle communale suite à incendie.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 20 octobre 2016 à 19h30.

La rénovation énergétique complète simplifiée avec DORéMI

RAPPEL: DORéMI c'est quoi?

DORÉMI est le dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles mis en œuvre par Inno-Vales, à la demande des communautés de communes Arve et Salève et du Pays Rochois.

C'est simple! Vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit tout au long de votre projet de rénovation avec un interlocuteur unique :

- ⇒ visite de pré-diagnostic et identification des aides financières possibles,
- ⇒ mise en relation avec un groupement d'artisans locaux qualifiés,
- ⇒ étude d'une offre complète de rénovation énergétique (isolation des murs, planchers et toiture, menuiserie, étanchéité à l'air, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire),
- \Rightarrow devis optimisés,
- ⇒ aide au montage des dossiers financiers,
- ⇒ coordination des travaux.

Quels bénéfices ? Avec les travaux de rénovation énergétique complète DORéMI, vous pouvez :

- ⇒ diviser par 5 votre consommation de chauffage,
- ⇒ améliorer votre confort de vie,
- ⇒ augmenter la valeur de votre maison.

Qui est concerné?

- ⇒ propriétaires de maisons individuelles,
- ⇒ maisons peu ou pas isolées.



Pour toute information : Corinne Gatineau - Conseillère rénovation énergétique DORéMI 07.75.23.11.70 - doremi@innovales.fr.

DÉCLARATION ANNUELLE OBLIGATOIRE DES RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel français et participe à la gestion sanitaire du cheptel apicole français, notamment face à la menace que représente le parasite Aethina tumida.



Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

POUR QUI ? Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruches, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

QUAND ? Tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le <u>1er septembre</u> et le 31 décembre.

<u>COMMENT</u> ? La déclaration de ruches est à réaliser en ligne (http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI) de façon immédiate.

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent toujours réaliser une déclaration de ruches avec le formulaire Cerfa 13995*04, à retourner au Groupement de Défense Sanitaire, 52 avenue des lles 74994 Annecy Cedex 9. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ deux mois à compter de la réception du formulaire par l'administration. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions du formulaire, portant un numéro de Cerfa différent, ne sont pas recevables.

OCTOBRE ROSE 2016

Le cancer du sein est le premier cancer féminin avec 54 062 nouveaux cas par an en France et 11 913 décès par an (chiffres INCa 2015).

Au cours de sa vie, une femme sur huit sera confrontée au cancer du sein.

Fort heureusement, il est possible de se prémunir contre ce cancer et ses conséquences grâce à un dépistage efficace.



Chaque année, une manifestation d'ampleur nationale, appelée « Octobre Rose », est organisée afin d'informer et de promouvoir son diagnostic précoce.

Cette année encore, le Comité Féminin sera présent sur le département tout le mois d'octobre, au travers de nombreuses manifestations pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Conférence médicale gratuite, ouverte au public, le 22 octobre 2016 à 14h30 Centre des Pensières de la Fondation MERIEUX à Veyrier-du-Lac

Programme sur le site de la commune : www.mairie-pers-jussy@wanadoo.fr

SALON DU LYCÉEN ET DE L'ÉTUDIANT

Le 5 novembre 2016, de 10h à 18h Parc des Expositions « Rochexpo », Hall A Prime, rue des Centaures 74800 La Roche-sur-Foron

Pour cette nouvelle édition du **Salon du Lycéen et de l'Etudiant de Haute-Savoie**, nous vous invitons à venir découvrir les principaux acteurs de l'enseignement supérieur de la région. L'Etudiant vous invite à faire le plein d'informations utiles et adaptées à votre profil.

Cet événement incontournable vous permettra de peaufiner votre orientation et de mener à bien la réalisation de votre projet professionnel. De **nombreux exposants**, de toutes les filières de formation et de secteurs professionnels variés seront présents. Cette manifestation est un **espace privilégié de rencontres**, **d'échanges et de partage d'expérience**.

Pour compléter votre visite, vous pourrez assister à des conférences et rencontrer des spécialistes « Formations et Métiers ». Il s'agit d'une réelle occasion de rencontrer des spécialistes de la formation et de dialoguer avec eux.

Pour **plus d'informations et télécharger des invitations gratuites**, rendez-vous sur http://www.letudiant.fr/etudes/salons/salon-du-lyceen-et-de-l-etudiant-de-haute-savoie.html.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.



Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

<u>Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse</u> à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE (SEJ)



Nous souhaitons la bienvenue à Mathieu CHASTEL
Arrivé le 16 août 2016,
en qualité de directeur
du Service Enfance et Jeunesse

L'accueil périscolaire ouvre ses portes dès 7h le matin et est ouvert le soir jusqu'à 18h30.

Pour avoir accès à ces services, il faut avoir préalablement rempli un dossier d'inscription disponible sur le site de la commune ou directement au bureau enfance jeunesse, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h30, et en dehors de ces horaires sur rendez-vous au 07.86.55.56.13.

Le bureau du service se situe dans les locaux de l'école maternelle, au niveau de la porte en bois à côté de l'entrée principale.

Le Service Enfance Jeunesse vous propose un accueil de loisirs pendant les vacances, de 7h30 à 18h30. Sauf pendant les vacances de Noël.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour les vacances de la Toussaint, du 20 octobre au 2 novembre.

POUR LES ENFANTS DE 3 A 11 ANS VIENS NOUS REJOINDRE POUR PARTIR A LA DECOUVERTE DES QUATRE ELEMENTS

INSCRIPTIONS:

Elles auront lieu : le mardi 11 octobre et le mercredi 12 octobre, de 17h à 19h au bureau du SEJ à l'école maternelle ou en prenant rendez-vous avec le directeur en téléphonant au 07.86.55.56.13.



GYM DE PERS-JUSSY

« Envie de Bouger », l'association Gym de Pers-Jussy vous attend ! Rendez-vous sur www.gympersjussy.fr ou au 04.50.94.42.40.

La Boulangerie le Fournil du Mitron a ouvert ses portes le 5 septembre 2016. Nous leurs souhaitons la bienvenue au sein de

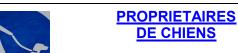
notre village.

Le Garage Cardinaux continue son activité, vous pouvez le contacter au 04.50.94.45.20.

RAPPEL TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Les travailleurs français frontaliers ayant une carte de travail, les travailleurs suisses domiciliés en France, les travailleurs ayant la double nationalité (suisse et française) et ceux travaillant sur le canton de Genève sont invités à se faire recenser en mairie.

Cet avis ne vous concerne pas si vous avez été recensés en cours d'année ou les années précédentes.



Beaucoup trop de réclamations arrivent en mairie concernant les

chiens en divagation ou qui aboient en l'absence de leur maître.

Merci de faire un effort pour le respect de tous!

<u>Élagage et entretien des</u>
<u>arbres, haies, branches qui avancent</u>
sur le domaine public

Les haies doivent toujours être implantées de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol du domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine, à la diligence des propriétaires.

A aucun moment, le domaine public routier ne doit être encombré et la circulation entravée ou gênée.

En conséquence, les propriétaires sont tenus de respecter ces règles et d'élaguer les haies en bordure du domaine public.



DATES ÀRETENIR

Don du sang 13 octobre

> CCA 17h30

Amis de Pers-Jussy

Soirée châtaignes **22 octobre**

Salle Communale

Comité des Fêtes

Assemblée Générale

4 novembre CCA Club des Saveurs

Soirée

5 novembre

Salle Communale



Toute la population de la commune de Pers-Jussy est invitée à la cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts à 9 heures

Ski-Club
Assemblée Générale

18 novembre

CCA

Ecole de Musique

Concert

19 novembreSalle Communale

Pers-Jussy Vélo

Assemblée Générale **25 novembre**

CCA

LOTO APE

26 et 27 novembre

Salle Communale

Cantine Scolaire

Marché de Noël

3 et 4 décembre

Salle Communale

VŒUX DU MAIRE à la salle communale.

Le vendredi 6 janvier 2017 à 20 heures.

Tous les habitants sont cordialement invités.

31ème course pédestre et marche PERSJUSSIENNE le 16 octobre 2016

Marche départ 8h30.

Inscriptions:

- Coureur: 13 € 16 € le dimanche matin.
- Marcheur adulte : 10 € 12 € le dimanche matin.
- Marcheur enfant -12 ans : 5 € 8 € le dim. matin.
 Clôture des inscriptions le samedi 15 octobre à 12h. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Inscriptions uniquement sur www.lapersjussienne.fr

BIBLIOTHÈQUE

10 novembre à 20h à la Bibliothèque Lecture Rencontre Prix Rosine Perrier 2016, à la Bibliothèque.

18 novembre à 20h à la Bibliothèque Rencontre avec Laëtitia Morhain, jeune auteure résidant à Pers-Jussy.

25 novembre à 20h à la Bibliothèque Assemblée Générale.

3 décembre à 15h au CCA Contes de Noël avec la Fée Elaera.



L'équipe du Centre Communal d'Action Sociale de Pers-Jussy vous propose

Vendredi 28 octobre dès 19h à la salle communale Soirée jeux de société

« Venez jouer... et fêter Halloween! »

On peut venir déguisé et apporter un plat salé ou sucré

Cartes, Scrabble, Monopoly, Echecs, Tarots, Jeux en bois, Dominos...

Apportez vos jeux et venez nous rejoindre! Entrée libre - Ouvert à tous! Vendredi 25 et Samedi 26 novembre 2016

des bénévoles de Pers-Jussy s'engagent au côté du CCAS pour la Banque Alimentaire.

Nous avons besoin de bénévoles pour assurer des permanences à l'entrée du magasin CASINO à Pers-Jussy.

Grâce aux bénévoles, près de 1200 t. d'aliments sont distribuées chaque hiver à plus de 14 000 personnes dans le besoin en Haute-Savoie.

Parlez-en autour de vous ! Pour vous inscrire : 06.26.33.70.27